

Districts phytogéographiques selon la Flore Bleue¹

Il est possible de distinguer dans le territoire couvert par cette Flore un certain nombre de subdivisions territoriales, appelées districts phytogéographiques, caractérisées par l'originalité de leur flore. Les limites de ces districts phytogéographiques ne correspondent pas à des frontières politiques ou administratives (voir la carte hors texte, face à la page XVII).

Le district maritime (en abrégé : Mar.) s'étire, en une bande plus ou moins large, le long de la mer du Nord, du pas de Calais et de la Manche, depuis la Zélande jusqu'à l'estuaire de la Somme. Il comprend des dunes maritimes, des levées de galets, des falaises exposées aux embruns, des marais, des vases et prés-salés (slikkes et schorres) et d'anciens prés salés actuellement endigués par l'homme et transformés en « polders ». **La partie méridionale du district (en abrégé : Mar. mér.)**, à partir du cap Blanc-Nez, possède une flore sensiblement différente de celle du reste du district ; dans les rares cas où cette précision s'avère utile, on utilisera une expression telle que « Mar. (France) » pour désigner la portion de ce district située entre la frontière belgo-française et le Blanc-Nez. Enfin, une certaine originalité de la flore dans la partie N. du district, à partir de l'estuaire de l'Escaut (donc essentiellement aux Pays-Bas), justifie la dénomination de **Maritime septentrional (en abrégé : Mar. sept.)** ([1]).

Le district boulonnais (en abrégé : Boul.) est situé dans la partie occidentale du département du Pas-de-Calais ; c'est une dépression de contour subtriangulaire, occupée principalement par des argiles et des sables du Jurassique et bordée d'une côte crayeuse formée par le Crétacique supérieur ; celle-ci atteint la mer, au nord, au cap Blanc-Nez et se prolonge, immédiatement au sud du « triangle boulonnais » et jusqu'à la Canche, par une falaise fossile érodée bordant le plateau picard. Le climat de ce district est relativement océanique.

Le district flamand (en abrégé : Fl.) et **le district campinien (en abrégé : Camp.)** correspondent au territoire couvert par des sables quaternaires dans le nord de la Belgique et dans la province du Brabant septentrional aux Pays-Bas. Une agriculture intensive a transformé depuis longtemps les paysages botaniques du district flamand. Le district campinien, situé plus à l'est et aux sols plus pauvres, a conservé des restes de formations végétales résultant d'activités agropastorales du type extensif, jadis étendues. **Le plateau campinien ou Haute Campine (en abrégé : Haute Camp.)**, limité à l'est par l'entaille de la vallée de la Meuse, jouit d'un climat relativement rigoureux en hiver et les sables y alternent avec les graviers quaternaires déposés par la Meuse, conférant aux sols une aridité marquée.

Le district picard (en abrégé : Pic.) occupe de vastes surfaces sur lesquelles s'étend, presque sans solution de continuité, un manteau de limon loessique reposant généralement sur un sous-sol crayeux, qui affleure localement, surtout dans les vallées. Limité à l'ouest par la partie méridionale du district maritime et par le district boulonnais, il présente un climat relativement océanique. Pour des raisons de commodité, le Porcien, qui fait la transition avec la Champagne, est intégré dans le district picard. Celui-ci se poursuit par ailleurs au sud du territoire couvert par la « Nouvelle Flore » ; lorsqu'il est question ici du « Pic. mér. », c'est donc de la partie méridionale de la portion du district picard incluse dans les limites de la Flore qu'il s'agit.

¹ LAMBINON (Jacques), VERLOOVE (Filip) (et coll.), Nouvelle Flore de la Belgique, du Grand-Duché de Luxembourg, du Nord de la France et des Régions voisines (Ptéridophytes et Spermatophytes), 6^e édition. Éditions du Jardin Botanique national de Belgique, BE 1860 Meise, 2012.

Le district brabançon (en abrégé : Brab.) prolonge le district picard vers le nord et le nord-est et se caractérise, comme lui, par l'importance du manteau limoneux. Le sous-sol est toutefois plus varié, comprenant notamment des sables acides qui affleurent principalement dans la région de Bruxelles et de Mons. Des roches calcaires ou crayeuses apparaissent aussi à certains endroits, notamment entre Liège et Maastricht ([2]), dans le bassin de Mons et aux environs de Tournai. Une exploitation minière ancienne a laissé comme souvenir, dans la région du Nord-Pas-de-Calais, des terrils et friches sur schistes houillers, dont l'originalité substratique est évidente et qui se prolongent dans la partie septentrionale du district picard. Un **sous-district fluviatile (en abrégé : Fluv.)**, que certains considèrent comme un district autonome, prolonge vers le nord le district brabançon et correspond aux basses terrasses et à la plaine alluviale de la Meuse en aval de Visé. Il comprend un couloir étroit à l'est du district campinien et s'étend plus largement vers le nord, en dehors du territoire de la Flore, englobant notamment les basses vallées des grands fleuves des Pays-Bas ([3]).

Le district mosan (en abrégé : Mosan), délimité approximativement vers le nord par le sillon Sambre-Meuse, correspond à des régions où affleurent des roches, souvent calcarifères, du Silurien, du Dévonien, du Dinantien, du Namurien et du Westphalien. Aux extrémités occidentale et orientale de ce district se situent respectivement l'Avesnois et le Pays de Herve ; il s'agit dans les deux cas de terroirs fortement influencés depuis des siècles par des activités humaines qui ont surtout développé les herbages. On doit aussi rattacher au district mosan une petite enclave située dans la partie septentrionale de l'Ardenne, aux environs de Theux (partie nord de la « fenêtre de Theux »).

Le district ardennais (en abrégé : Ard.), au sud du précédent, est une région généralement siliceuse, où affleurent principalement des roches du Dévonien inférieur, de l'Ordovicien (Salmien) et du Cambrien ; dans les environs de Malmedy, des affleurements de poudingue permien sont responsables de l'apparition d'une flore neutrophile et même calcicole. L'Ardenne méridionale jouit de conditions climatiques moins rudes que le reste du district, tandis que le SE de celui-ci (Oesling ou Ardenne luxembourgeoise) présente une certaine continentalité qui se traduit sur le plan de la flore. Enfin, **le sous-district de la haute Ardenne (en abrégé : Haute Ard.)** est enclavé dans le district ardennais ; l'altitude y est le plus souvent supérieure à 550 mètres et la flore présente une nuance montagnarde bien marquée ; les tourbières y occupent encore une place non négligeable.

Le district lorrain (en abrégé : Lorr.), au sud de l'Ardenne, s'étend sur un territoire où affleurent des roches du Triasique, du Jurassique et du Crétacique inférieur. Il est limité vers l'ouest à l'Argonne, au Vallage et au Perthois (Lorr. occ.) ; il s'arrête, à l'est, avant les premiers contreforts des Vosges. **La partie septentrionale du district lorrain (en abrégé : Lorr. sept.)** et dans une certaine mesure l'Argonne présentent une originalité floristique certaine, liée notamment à une plus grande fréquence des sols siliceux que dans le reste du district ([4]).

Le district champenois (en abrégé : Champ.), à l'ouest du district lorrain, est signalé par la présence de roches crétaciques, surtout crayeuses. On ne perdra pas de vue que la Champagne méridionale se situe hors des limites du territoire de la Flore.

La portion septentrionale et orientale du Bassin tertiaire parisien constitue **le district du nord-est de l'Île-de-France (en abrégé : Tert. par.)**. Une certaine sécheresse climatique par rapport aux régions limitrophes et la diversité des sols (avec notamment des substrats sableux) caractérisent ce district. Seule la partie nord de celui-ci est englobée dans le territoire de la Flore.

Le district de l'Eifel central (en abrégé : Eifel centr.), à l'est de l'Ardenne, correspond plus particulièrement à l'Eifel calcaire. Il convient donc de souligner qu'une portion de l'Eifel au sens géographique le plus large est incluse dans le district ardennais (Schnee-Eifel, qui appartient à la haute Ardenne, région de Monschau et Schleiden jusqu'à l'Urft au NW et la Kyll au SW), territoire que les auteurs allemands appellent souvent Eifel occidental ? ([5]) et qu'une grande partie de l'Eifel se trouve au-delà de la limite orientale du territoire de la Flore.

[1]Le district maritime, tel qu'il est délimité dans la « Nouvelle Flore », inclut donc ce que les botanistes néerlandais nomment « district estuarien ».

[2]Le district crayeux (Krijtdistrict) des botanistes néerlandais correspond à cette partie du district brabançon.

[3]La « Nouvelle Flore » ne sépare les entités « Brab. » et « Fluv. » que pour les taxons ayant une répartition ou une fréquence nettement distincte dans le sous-district fluvial par rapport au reste du district brabançon au sens large. D'autre part, la petite portion de ce district située aux Pays-Bas à l'est du couloir mosan (et se prolongeant en Allemagne) mérite probablement d'être rattachée à une autre entité, nommée « district subcentroeuropéen » par les botanistes néerlandais, mais elle a été assimilée ici au district brabançon, vu la très faible superficie concernée.

[4]L'Argonne est d'ailleurs rattachée par certains auteurs au district champenois. De façon plus générale, la limite entre les districts lorrain et champenois, dans la partie méridionale du territoire de la Flore, devrait probablement être réexaminée, au niveau principalement de la Champagne humide et du Perthois. Une modification importante de cette limite devrait engendrer une révision cas par cas de nombreuses distributions, mais cela n'était guère possible lors de la préparation de la présente édition de la « Nouvelle Flore ».

[5]Dans les éditions antérieures de la « Nouvelle Flore », le district dont il est question ici était nommé Eifel occidental. Cette appellation, source de confusion, a donc été remplacée par celle d'Eifel central.